

## A chaque intervention

- Une analyse du déroulement de celle-ci est faite avec le demandeur (satisfaction ou non des uns et des autres, propositions de modification pour les interventions ultérieures)
- L'équipe mobile se tient à votre disposition pour aborder avec vous, dans votre institution, les caractéristiques de la crise suicidaire chez le jeune et pour présenter son fonctionnement plus en détails.

## A intervalle régulier

- Ajustement du protocole en réunion d'équipe pluridisciplinaire

## L'ÉQUIPE MOBILE

**Médecin coordinateur**  
Dr Mathieu CHICOISNE

**Assistante sociale**  
Mme Marie CHU-TUNG

**Infirmière**  
Mme Valérie CAILLY THORLAY

# Equipe Mobile

*de prévention du suicide  
chez les jeunes*

## CONTACTS

Pour contacter  
l'Equipe Mobile

Par courriel :  
[cell.mob-ados@chu-tours.fr](mailto:cell.mob-ados@chu-tours.fr)

Téléphone portable :  
06 35 45 51 80

*laissez un message  
et vous serez recontactés  
dans les plus brefs délais*

66, boulevard Béranger  
37000 Tours

## Financeurs et contributeurs



# Equipe Mobile

*de prévention du suicide  
chez les jeunes  
et d'information des  
intervenants*

Portable avec répondeur  
06 35 45 51 80

Courriel  
[cell.mob-ados@chu-tours.fr](mailto:cell.mob-ados@chu-tours.fr)

Site internet  
[cellmob37.psrc.fr](http://cellmob37.psrc.fr)



**MAISON DES ADOLESCENTS**  
66, boulevard Béranger  
37000 TOURS

# Equipe Mobile

POUR QUI ?

## Directement

Les jeunes de moins de 18 ans

non suivis en psychiatrie

présentant un risque suicidaire significatif

sans risque de passage à l'acte imminent

→ Si risque imminent : s'adresser aux urgences de Clocheville, Trousseau, Amboise ou Loches

vivant, en priorité, dans des endroits isolés du département, mal couverts par les dispositifs de prise en charge et mal desservis par les transports publics (zones oranges de la carte ci-contre)

## Indirectement

Parents, proches, professionnels, associatifs

→ Tous devant être en charge de ce jeune au quotidien

## Important !

L'équipe mobile n'est pas un dispositif d'intervention en urgence (mais elle doit intervenir en amont pour prévenir l'urgence)

COMMENT ?

## Chaque demandeur

→ Professionnels de santé (médecin, infirmier ...) ou autre professionnel concerné (assistant social, éducateur, ...)

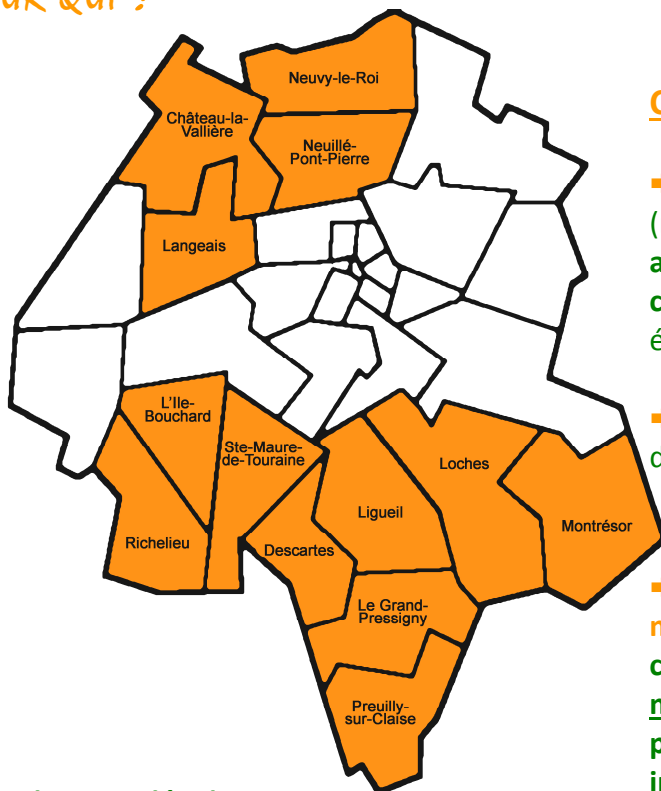
→ Contacter le secrétariat de l'équipe mobile au :

06 35 45 51 80

→ Remplir le bon de demande spécifique (téléchargeable sur le site [cell-mob37.psrc.fr](http://cell-mob37.psrc.fr)) à renvoyer par courriel à l'adresse indiquée sur notre site

Ce courriel sera ensuite traité par l'équipe mobile qui vérifiera que la demande est bien conforme à leur mission

→ Une fois le médecin coordinateur informé de la situation, le demandeur sera contacté pour des précisions ou pour fixer la date et le lieu de l'intervention



APRÈS ?

## L'intervention

→ L'intervention a lieu dans les 7 jours après réception du bon de demande spécifique (hors week-end et vacances)

→ L'équipe mobile se rend sur le terrain (centre d'hébergement, école, MECS, internat, famille d'accueil, ...) ou au domicile, avec l'accord de la famille et du jeune

→ Analyse de la situation et évaluation du potentiel suicidaire

→ Si besoin, il peut y avoir 1 à 3 rencontres

## Les réponses

→ Orientation en fonction des signes cliniques et du contexte

→ Apport d'un soutien et d'une aide technique (analyse du contexte, proposition d'intervention) aux personnes qui s'occupent du jeune au quotidien, rencontrées sur place à l'occasion de ces déplacements

→ Accompagnement du jeune sur le lieu de prise en charge, uniquement avec l'accord écrit de la famille